

Vesoul, le 03 juillet 2018

L'inspectrice de l'éducation nationale en charge  
de la mission « Arts et culture »

à

Mesdames, messieurs les directeurs d'écoles

**Dossier suivi par :**  
Frédérique Millerand

Inspectrice de  
l'Education nationale  
Mission Arts et  
Culture

**Téléphone :**  
03.84.62.83.51

**Courriel :**  
ce.ienlure.dsden70  
@ac-besancon.fr

**Objet :** Ecole et Cinéma- Inscription des classes au dispositif pour 2018-2019

Durant son parcours d'éducation artistique et culturelle, l'élève doit explorer les grands domaines des arts et de la culture. A l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable que l'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle.

Pour chacune de ces étapes, le volet culturel du projet d'école, élaboré par les équipes éducatives, est le garant de la cohérence du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève.

Fruit d'un partenariat entre le CNC, le ministère de l'éducation nationale et les collectivités territoriales, « Ecole et Cinéma », « Collège au cinéma » et très prochainement « Ecole et Cinéma- Maternelles » permettent aux élèves, depuis une vingtaine d'années, de découvrir des films de qualité, patrimoniaux et contemporains, choisis avec le CNC et projetés dans des salles de cinéma partenaires. Les projets comprennent une préparation et une exploitation en classe autour de la projection en salle.

J'encourage donc les écoles à se saisir de ce dispositif pour construire un projet pertinent d'éducation à l'image.

La participation à cette action repose sur le volontariat des équipes enseignantes. Chaque enseignant engage sa classe à découvrir trois œuvres réparties sur l'année scolaire de façon à profiter pleinement d'une formation cohérente au cinéma.(deux films pour les maternelles PS/MS)

Je vous rappelle que « Ecole et Cinéma » propose aux élèves :

1. de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma.
2. de se constituer, grâce au travail pédagogique d'accompagnement, un moyen de références cinématographiques.

Après avoir pris l'avis des enseignants qui participent au dispositif, le groupe de suivi a retenu 7 films (5 pour l'école primaire, 2 pour l'école maternelle) que vous pourrez découvrir dans le document joint (pré-programmation, sous réserve de disponibilité).



2/2

Pour chaque film, les enseignants ont accès à un livret de présentation (plate-forme Nanouk) et à une documentation en ligne sur le site des Amis du Cinéma ([www.lesamisducinema.net](http://www.lesamisducinema.net)). D'autre part, ils peuvent pour certains films, préalablement au travail en classe avec les élèves, assister gratuitement à des projections dans les salles partenaires et bénéficier d'une formation en présentiel le soir (de 17h à 18h45) ou le mercredi matin.

Un module de formation de 3 heures pour Ecole et Cinéma, sur le temps scolaire, est également prévu au PAF 2018/2019 (candidature individuelle).

Les élèves, quant à eux, reçoivent une carte par film avec images et textes ainsi qu'un visuel couleur conçu pour notre programmation départementale. La coordination départementale se propose également d'accompagner financièrement les classes qui ont un projet de réalisation de films.

Vous recevrez dès début septembre, une fiche d'inscription ainsi que toutes les modalités d'inscription.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ce courrier à tous les enseignants de votre école susceptibles de s'engager dans cette opération que je soutiens avec conviction.

Frédérique Millerand